

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 mars 2017

OBJET

**04 – NOUVELLE ECOLE MATERNELLE - DEMANDE DE
SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU
CONTRAT DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES / ANNEXE 04**

N° 2017-03-18
NOMENCLATURE : 7.5.1.

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le trois mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Yvon LERAT, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD

Pouvoirs : 6

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Alain ROYER
Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY
Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON
Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BLANCHARD
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI

Nombre de membres :

en exercice..... 29
présents..... 23
ayant un pouvoir... 06
votants..... 29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Par courrier du 26 décembre 2016, le conseil départemental nous informait de la délibération de l'assemblée départementale relative aux nouvelles modalités de soutien que le département propose aux communes et intercommunalités.

Le soutien aux territoires pour 2017-2021 concerne notamment la thématique : *Education pour répondre à la dynamique démographique*, à laquelle Treillières est éligible (commune de moins de 12 000 habitants dont le potentiel financier est inférieur à 1 200 € par habitant - population DGF).

Considérant la séance du premier comité d'engagement programmé par le Conseil départemental en avril 2017,

Considérant la prospective démographique et son incidence sur les besoins en équipements scolaires réalisée par la commune en 2014,

Considérant la délibération n°2017-01-15 du 23 janvier 2017 approuvant l'avant-projet détaillé de la nouvelle école maternelle,

Considérant la présentation faite en commission ressources du 28 février 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, décide :

- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention de 500 000 € auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique au titre du soutien aux territoires 2017-2021, pour réaliser l'opération de construction d'une nouvelle école maternelle dont les dépenses détaillées des travaux (2 894 611 € HT) et le plan prévisionnel de financement sont annexés à la présente délibération.

- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à ces opérations.

Pour extrait conforme,

Le 13 mars 2017,

**Maire,
Alain ROYER**

